

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental

à

Monsieur Jacques NOAILLE Secrétaire général de UNSA SDIS 33 18, allée des vignes 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX

Bordeaux, le 17 février 2021

DIR/GADS/SAJ-ID/PJ/AM/2021-17242

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 12 janvier 2021, vous avez souhaité aborder la thématique de l'attractivité du GTAC.

Vous observez que le travail d'opérateur au CTA CODIS est méconnu des sapeurspompiers n'étant pas passés par la structure, entraînant une appréhension au moment de se porter candidat à cette fonction.

Ainsi, vous souhaitez proposer la mise en place de journées d'observation afin de permettre à chacun, SPP comme PATS, de mieux évaluer l'intérêt des postes offerts par ce groupement.

Je suis favorable à la mise en place d'un tel dispositif, mais dans un contexte plus généralisé.

En effet, vous avez pu constater la restructuration du groupement des ressources humaines qui s'est opéré ces dernières semaines. Parmi les différents objectifs poursuivis, le développement du conseil sur les parcours professionnels tient une place importante.

Dans la cadre de l'accompagnement des parcours, les projets professionnels qui impliquent un changement de fonction nécessitent de permettre aux agents de pouvoir se projeter dans un nouvel emploi. C'est donc dans un projet plus global que la mise en place de périodes d'observation professionnelle doit être entendue. La cible de ce type de démarche pourrait ainsi correspondre à l'ensemble des postes spécifiques du SDIS.

Le groupement des ressources humaines travaille actuellement à la mise en place d'un processus qui sera destiné à s'intégrer au nouveau dispositif de gestion des mobilités, tel qu'il vous a été présenté au sein des lignes directrices de gestion.

Ce travail sera poursuivi dans les mois à venir. Il entraînera en effet un impact non négligeable sur notre organisation. En effet, les conditions de réussite d'un tel projet nécessitent une préparation préalable qui le cadre le plus précisément possible.

Le dossier finalisé sera alors présenté en comité technique avant sa mise en œuvre effective, au cours duquel nous pourrons débattre de sa pertinence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Départemental,

Contrôleur Général Jean-Paul DECELLIERES